



20 JANVIER 2026

LES LETTRES
des ADMINISTRATEURS
SALARIÉS Rte

ÉDITION SPÉCIALE

REPLACEMENT DU
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE...

Le président du directoire, à peine reconduit (le 1^{er} septembre 2025) avec une belle augmentation salariale à la clé, est sur le départ pour prendre la tête de la RATP.

Qu'en est-il du processus ?

Après la proposition faite par le Président de la République le 18 décembre dernier, Xavier PIECHACZYK doit passer deux auditions devant les parlementaires pour valider cette nomination à la RATP : **le 21 janvier** devant la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du **Sénat**, puis **le 28 janvier** devant celle de **l'Assemblée Nationale**.

Nous faisons le pari que les parlementaires vont valider cette proposition. C'est un choix politique, qui vient du sommet de l'Exécutif, dont la validation a sans aucun doute été préparée en amont « politiquement » !

Côté RTE, il est programmé un **Conseil de Surveillance extraordinaire le 26 janvier 2026** sur le processus de nomination d'un nouveau Président du Directoire.

Le Code de l'Énergie octroie au Conseil de Surveillance le pouvoir de proposer (notifier) à la Commission de Régulation de l'Énergie - CRE, *l'identité des personnes et la nature des fonctions concernées ainsi que les conditions, notamment financières et de durée, régissant leur mandat*, avant nomination officielle par le Conseil de Surveillance de RTE comme membres du directoire. Ceci devant être un préalable à toutes nominations au sein du directoire.

Dans la réalité notre rôle « préalable » et notre pouvoir en la matière s'avèrent **réduits au minimum, du fait du processus que l'on nous impose.**



En effet, force est de constater que le travail préalable d'identification des personnes proposées à la CRE se fait ailleurs, dans d'autres lieux du pouvoir (entre Élysée et ministères). **Sans réaction de notre part, nous pourrions nous retrouver à être une simple chambre d'enregistrement, validant la personnalité choisie par l'Élysée.**

Depuis l'annonce faite mi-décembre par Emmanuel MACRON, la gouvernance de RTE (Conseil) est restée « muette » jusqu'à notre rappel (mail) fait aux membres du Conseil de Surveillance, concernant les pouvoirs de l'instance en matière de nomination.

Nous ne sommes pas dupes. **Le choix réel est un choix politique** qui vise plus à promouvoir, à « récompenser » une « personne alliée », à recaser... **En cette fin de règne, il y a du monde en recherche de poste !**

Évidemment, pour les administrateurs salariés parrainés par **la FNME-CGT**, la politique est au cœur du choix. **Mais, c'est de politique énergétique, de politiques économiques et budgétaires, de politiques industrielles, environnementales et surtout de politique sociale dont nous souhaitons parler !** En compléments des compétences des personnalités envisagées, le choix doit aussi être guidé par la vision autour de ces politiques, sans oublier **les nombreux enjeux** : la sécurité des salariés et des tiers, la sûreté du système électrique

français, la bonne maîtrise des investissements, les problématiques nombreuses induites par l'externalisation, les questions européennes...

Le fait que les travaux du Conseil de Surveillance s'inscrivent, en amont, en anticipation en termes de choix des dirigeants, est **un principe de bonne gouvernance à respecter.**

Concernant les candidats à la succession, **la liste est longue.** Il semble y avoir des candidats qui ne le sont

■■■

pas personnellement... Sans oublier les candidats qui se laissent « désirés » ou qui avancent « masqués ».

Sophie MOURLON, Virginie SCHWARTZ, Emilie PIETTE, Thomas VEYRENC, Claire WAYSAND, Edouard SAUVAGE, Emmanuelle WARGON, Gwenaëlle AVICE-HUET, Agnes PANIER-RUNACHER, Antoine ARMAND, Antoine PEILLON font partis des personnalités citées. Un point positif, de nombreuses femmes apparaissent dans cette liste.

En 2015, lors du remplacement de Dominique MAILLARD, nous avons pu échanger avec 3 candidats à la présidence, dont aucune femme.



De gauche à droite et de haut en bas : Sophie MOURLON, Virginie SCHWARTZ, Emilie PIETTE, Thomas VEYRENC, Claire WAYSAND, Edouard SAUVAGE, Emmanuelle WARGON, Gwenaëlle AVICE-HUET, Agnes PANIER-RUNACHER, Antoine ARMAND, Antoine PEILLON

L'Agence des Participations de l'État (l'APE est sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique) est au travail, a minima, depuis la prise de décision d'Emmanuel MACRON. Pour mémoire, le nom de Xavier PIECHACZYK pour prendre la tête de la RATP était dans les tuyaux depuis début 2025, à défaut d'avoir celle de la SNCF. Nous pouvons imaginer que l'APE ait fait du prospectif en matière de succession pour les entreprises de son portefeuille.

À savoir, l'APE représente l'État actionnaire au sein du Conseil de Surveillance... Il y a donc au moins un administrateur qui a le droit de jouer pleinement son rôle, qui a le niveau d'informations requis... Est-ce normal ?

À défaut d'avoir des réponses claires à nos demandes légitimes, nous espérons avoir accès à une liste « courte » de candidats pour comparer leur vision respective pour RTE. **Quel projet industriel, financier, d'organisation durable et quel projet social ?**

Au-delà de la séance du Conseil de Surveillance programmée le 26 janvier, nous espérons avoir droit à un cycle d'audition des candidats avant d'acter la transmission d'un nom à la CRE, afin que le Conseil puisse jouer une partie de son rôle.

Cela pourrait impliquer une autre séance du Conseil pour valider l'envoi du dossier à la CRE, puis une dernière, après le retour de celle-ci, pour délibération

définitive sur le futur président du directoire et sa rémunération.

En termes de **calendrier**, nous imaginons que la nomination d'une nouvelle présidente du directoire (ou Président) pourrait avoir lieu autour du 1^{er} mars.

En termes de **rémunérations**, nous imaginons que le ou la Présidente gagnera plus que les autres membres du directoire qui ont vu leur rémunération « subir » une belle augmentation au 1^{er} janvier 2026 (X %), en sachant que le Président sortant, Xavier PIECHACZYK, fleurte désormais avec le montant maximum attribuable aux dirigeants d'entreprise publique (450 000 € par an).

VOS ADMINISTRATEURS SALARIÉS CGT

Christophe AIME
Alberic DIETRICH

